

Questions orales

[Traduction]

LES AFFAIRES CULTURELLES

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORCHESTRE
SYMPHONIQUE DE WINNIPEG

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État au sujet de la crise financière à laquelle l'orchestre symphonique de Winnipeg fait face.

Je m'empresse d'avouer que cette affaire est avant tout du ressort du gouvernement manitobain et des sociétés donatrices dans ma province. Toutefois, comme Ottawa doit parfois parler et agir pour tout le Canada et qu'il importe d'assurer la survivance de cet orchestre, le secrétaire d'État songe-t-il vraiment à trouver un moyen quelconque qui permettrait au gouvernement manitobain de préserver cet orchestre?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis bien conscient de l'importance de cet orchestre et je partage l'inquiétude du député à ce sujet. De fait, j'ai assisté à un des concerts qu'il donnait il y a quelques semaines à New York, une soirée de gala à laquelle le président Carter et notre premier ministre étaient tout d'abord censés assister.

Il n'y a aucun programme au sein du ministère qui me permettrait d'offrir un soutien à l'orchestre. A l'échelon fédéral, nous ne pourrions fournir une aide financière que par l'intermédiaire du Conseil des arts. Je transmettrai volontiers au Conseil des arts les instances faites aujourd'hui par le député, instances auxquelles je souscris chaleureusement.

* * *

LOTO CANADA

LES PERTES CAUSÉES PAR LE RETRAIT DU PROGRAMME LOTO
SELECT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre d'État à la Santé et au Sport amateur. Dans le rapport sur Loto Select déposé à la Chambre des communes en février dernier, on déclare à la page 13, et je cite:

En outre, au début du mois d'août, Loto Canada a estimé que la prudence commandait aussi que la Société reconnaisse la possibilité d'une issue favorable aux discussions fédérales-provinciales, et d'un retrait subséquent du marché de la loterie de type «lotto» à \$1 par Loto Canada. En conséquence, dès la mi-août, Loto Canada a remis à plus tard certaines décisions qui pouvaient être différées...

Étant donné que par dix fois à la Chambre des communes le ministre n'a pas nié qu'il s'agissait d'un contrat de 23 millions de dollars, et qu'à l'émission Sunday Morning du 10 décembre, au réseau anglais de Radio-Canada, elle en a parlé comme d'un contrat de 23 millions de dollars, comment sur une période de huit semaines ledit contrat a-t-il pu grossir au point

[M^{lle} Bégin.]

de passer de 23 à 47 millions, chiffre employé dans le rapport comme étant le montant dont on cherchait à se défaire?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le premier chiffre se rapporte à une période d'un an tandis que l'autre a trait à un contrat éventuel d'une durée de trois ans. Le député prétend qu'il y avait une entente virtuelle avec les provinces; il néglige toutefois de préciser que les provinces en cause n'étaient pas toutes d'accord. Il a fallu attendre jusqu'au 5 octobre pour finir par régler le problème.

M. Dick: Monsieur, le fait que la somme ait été portée de 23 à 47 millions de dollars est une bonne raison pour renvoyer ce rapport au comité. Comme on peut le constater en consultant la page 1979 du harsard, le ministre a toutefois déclaré que le contrat qui avait été signé avec la société General Instruments était un contrat de location. Pourtant, à la page 6 du rapport, on dit que le contrat comportait une option d'achat pendant cette période. S'agit-il d'un contrat de location, d'un contrat d'achat ou bien d'un contrat de location-vente?

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, il s'agit bel et bien d'un contrat de location.

* * *

L'IMMIGRATION

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ À DEUX RÉFUGIÉS CHILIENS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration concernant une affaire qui suscite de plus en plus d'intérêt. Il est en possession du dossier depuis au moins 1975.

Une voix: Allons donc!

M. Alexander: Il s'agit de Federico et Ingrid Luchsinger, des réfugiés chiliens, dont le Conseil consultatif en matière de sécurité étudie actuellement le cas, sans toutefois leur permettre de réfuter des allégations fausses, incomplètes ou erronées. Ce qui me préoccupe et ce que je voudrais savoir est ceci: comment se fait-il que le ministre ait différé leur cas à six reprises avant d'y trouver quelque chose d'irrégulier au point de le renvoyer au Conseil consultatif en matière de sécurité?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député oublie de dire qu'ils sont ici grâce à une autorisation ministérielle. En d'autres termes, ils sont ici parce que je les y ai autorisés. Nous avons reçu le rapport sur l'enquête sécuritaire et, en notre qualité de ministre responsable de ces questions, nous pensons qu'il est de notre devoir, vis-à-vis du public des Canadiens, d'en vérifier les conclusions. Le conseil consultatif centralisé de la sécurité est une autre étape du processus qui nous permet de passer les faits de cette affaire au crible pour décider de la valeur des instances qui ont été présentées.